



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DU-FEBVRE
M.R.C. NICOLET-YAMASKA**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale / greffière-trésorière de la Municipalité de Baie-du-Febvre que lors de son assemblée ordinaire, tenue le 7 avril 2025, le Conseil municipal a adopté une résolution à l'effet que les séances du conseil suivantes seront reportées :

- Séance du 2 juin reportée au 9 juin 2025
- Séance du 11 août reportée au 18 août 2025

Le lieu et l'heure des séances du conseil demeurent les mêmes.

DONNÉ à Baie-du-Febvre, ce neuvième jour d'avril deux mille vingt-cinq.

MARYSE BARIL,
DIR. GÉN. / GREF.-TRES.
MUNICIPALITÉ BAIE-DU-FEBVRE